

# Professeur des écoles (enseignants en primaire)

Le professeur des écoles est chargé de dispenser un enseignement de qualité, un enseignement inclusif, de contribuer au développement global des élèves et de promouvoir les valeurs de l'éducation française. Il travaille sous l'autorité du directeur et en collaboration avec ses pairs et les membres de l'équipe éducative pour créer un environnement d'apprentissage stimulant et propice à la réussite. Il construit des relations de confiance avec les parents dans l'intérêt des élèves.

## Enseignement et planification pédagogique

- Dispenser des cours dans différentes matières conformément aux programmes de l'éducation nationale française.
- Planifier et organiser les séquences d'enseignement en adaptant les contenus aux besoins et aux niveaux des élèves.
- Utiliser des méthodes pédagogiques variées pour favoriser l'engagement, l'interactivité et la compréhension des élèves.
- Évaluer les acquis et les progrès des élèves,
- Faire passer les évaluations diagnostiques obligatoires, et à partir des résultats, mettre en place les stratégies nécessaires pour développer les compétences et les connaissances des élèves.
- Collaborer avec les autres enseignants pour assurer la cohérence et la continuité des apprentissages.
- 

## Suivi individuel et accompagnement des élèves :

- Assurer un suivi attentif de chaque élève en identifiant leurs forces, leurs besoins et leurs difficultés.
- Mettre en place des dispositifs d'aide personnalisée et de soutien pour les élèves en difficulté.
- Favoriser le développement des compétences transversales, de l'autonomie et de la confiance en soi chez les élèves.

## Participation à la vie de l'établissement :

- Contribuer activement aux réunions pédagogiques et aux projets éducatifs de l'établissement.
- Collaborer avec les autres enseignants et le personnel éducatif pour favoriser une approche transversale et interdisciplinaire de l'enseignement.
- Participer à la préparation et à l'organisation des événements scolaires et des sorties pédagogiques.
- Promouvoir le respect des règles de vie et des valeurs de l'établissement auprès des élèves.
- Contribuer à la mise en oeuvre des dispositifs d'évaluation et de suivi des acquis des élèves.

## Formation continue :

- Participer à des formations (AEFE ou autres) pour actualiser ses pratiques.

- Échanger avec les collègues
- S'autoformer
- Prendre connaissance des nouveaux programmes et nouvelles méthodes.

#### Compétences, qualités et qualifications

- Diplôme de professeur des écoles ou diplôme bac +3 min.
- Connaissance des programmes de l'éducation nationale française
- Connaissance des exigences de l'Education nationale française
- Capacité à travailler en équipe
- Créativité
- Capacité à s'autoformer
- Capacité à s'adapter aux besoins des élèves
- Capacité à créer les documents/supports pédagogiques requis
- Très bonne maîtrise de la langue française
- Maîtrise de l'outil Pronote
- Discrétion
- Bienveillance
- Sens de l'écoute
- Capacité à gérer une classe
- Capacité à différencier son enseignement
- Participer activement aux réunions de coordination